

-
4. Ces directives visent à aider les pays et d'autres acteurs à élaborer des politiques, des lois, des programmes et des plans d'investissement nationaux multisectoriels pour créer des systèmes alimentaires durables au service d'une alimentation saine. Elles donnent des orientations sur les politiques et les interventions qui permettent de lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes dans le cadre d'une approche globale qui tient compte des systèmes alimentaires dans leur totalité et examine les causes multidimensionnelles de la malnutrition.
5. Les directives volontaires ont pour but de promouvoir la cohérence des politiques et de réduire leur dispersion entre les secteurs qui sont pertinents pour les systèmes alimentaires et la nutrition, notamment la santé, l'agriculture, l'éducation, l'environnement, le genre, la protection sociale, le commerce et l'emploi.
6. Elles reconnaissent les liens étroits qui existent entre les systèmes alimentaires durables et une alimentation saine. Elles recommandent d'intervenir non seulement à l'intérieur des systèmes alimentaires et au niveau de leurs éléments constitutifs (chaînes d'approvisionnement alimentaire, environnements alimentaires et comportement des consommateurs) mais aussi de façon transversale pour améliorer les moyens de subsistance, la santé et le bien-être des populations, encourager la production alimentaire durable et la consommation responsable d'aliments divers et nutritifs au profit d'une alimentation saine, protéger et encourager l'utilisation durable des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes et appuyer les mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.

I. FORUM SUR L'APPROPRIATION DES DIRECTIVES VOLONTAIRES SUR LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES ET LA NUTRITION

7. Les travaux du CSA vont au-delà de l'approbation de ses instruments de politique. En effet, les membres et les parties prenantes du Comité sont chargés de veiller à ce que ces instruments approuvés au niveau mondial se traduisent par des actions concrètes aux niveaux local, national et régional.
8. Comme prévu dans le Programme de travail pluriannuel du CSA pour 2020-2023, un forum sur la mise en œuvre des directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition doit avoir lieu le mardi 12 octobre lors de la quarante-neuvième session plénière du Comité.
9. Ce forum sera l'occasion de débattre et de recueillir des engagements politiques de la part de gouvernements, de donateurs, de la société civile, du secteur privé et du système des Nations Unies visant à poursuivre la promotion et la mise en œuvre des Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition. Il peut également contribuer à transposer les engagements pris dans la [Déclaration de Rome sur la nutrition](#) dans les politiques nationales relatives aux systèmes alimentaires et à la nutrition.
10. Le forum réunira différents acteurs des systèmes alimentaires et de la nutrition pour:
- Partager des plans et des idées concernant la mise en œuvre des directives volontaires;
 - Examiner en quoi les directives constituent un outil utile dans les mains des décideurs politiques et des partenaires de développement;
 - Étudier les possibilités d'utilisation des directives aux niveaux local, national et régional;
 - Aborder la question du rôle des différentes parties prenantes et des mécanismes de coordination dans la promotion de leur appropriation;
 - Examiner les moyens d'inciter les parties prenantes à se mobiliser pour favoriser l'appropriation et la mise en application des directives volontaires en tenant compte du contexte.

11. De plus amples informations sur le mode d'organisation et le déploiement du forum sont fournies dans le Guide relatif à l'élaboration du rapport final de la quarante-neuvième session du CSA (CFS 2021/49/Inf.2).